

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

| | |
|----------|-------------------------------|
| LUNDI | 9H00 - 12H30 14H00 - 18H00 |
| MARDI | 9H00 - 12H30 14H00 - 18H00 |
| MERCREDI | 9H00 - 12H30 14H00 - 17H00 |
| JEUDI | 9H00 - 12H30 14H00 - 17H00 |
| VENDREDI | 9H00 - 12H30 14H00 - 18H00 |

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1610



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 7 mai 2019

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| AGENDA | 2 |
| INFORMATIONS DIVERSES | 2-4 |
| LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES | 5 |
| DECISIONS ADMINISTRATIVES | 5 |
| COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS | 6-7 |
| COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS | 7-8 |
| COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE | 8-9 |
| COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION | 9-10 |
| DECISIONS ADMINISTRATIVES FA | 10 |
| COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ | 10 |
| COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE | 11 |
| CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS | 12 |

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



ASSEMBLEES GENERALES

ORDINAIRE
&
EXTRAORDINAIRE
DU DISTRICT

Samedi 15 juin 2019
à
CHEVREUSE



AGENDA 2018 / 2019
AVRIL / MAI

| UN | MAR | MER | JEU | VEND | SAM | DIM |
|----|-----|-----|-----|------|-----|-----|
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |

Le 16/05/19

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District
Réunion des clubs ayant des équipes Féminines

Le 22/05/19

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District
Comité de Direction au District

Le 24/05/19

Réunion préparatoire à la Journée Nationale des Débutants



FORMATIONS DES DIRIGEANTS

Les formations 2018/2019 sont ouvertes. Le catalogue des formations est désormais disponible sur notre site internet.

Inscrivez-vous en [cliquant ici](#)



FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir :

l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)



LES FINALES REGIONALES DU FESTIVAL FOOT U 13

BRAVO !!!

AUX JOEUSES U 13 F DU F.C. PARIS SAINT-GERMAIN

Le 6 avril dernier, les Finales départementales du Festival Foot U 13 qui s'étaient déroulées à MAUREPAS avaient désigné comme vainqueurs, chez les filles, le F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, devant l'A.S. POISSY, et chez les garçons, l'ENTENTE BOUAFLE-FLINS-SUR-SEINE et l'ENTENTE VERNEUIL.

Ces 4 équipes ont eu l'honneur de représenter les Yvelines lors des Finales régionales du Festival qui se sont déroulées le samedi 4 mai, à BOURG-LA-REINE et qui réunissaient 16 équipes U 13 et 8 équipes U 13 F, pour des défis techniques, des quiz et des matches.

En terminant 1^{ère} devant le PARIS F.C., l'équipe U 13 F du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN s'est brillamment qualifiée pour la Finale Nationale qui se déroulera les 1^{er} et 2 juin, à CAPBRETON (Landes).

Chez les U 13, c'est l'équipe de SENART-MOISSY qui l'a emporté, devant le FLEURY F.C. 91.



Le District des Yvelines ne doute pas qu'il sera très bien représenté lors de cette Finale Nationale.



LES FINALES DES COUPES DES YVELINES FUTSAL

Ce Dimanche 5 mai, au gymnase du Levant à FONTENAY-LE-FLEURY, dès le matin à partir de 7 h 30, les organisateurs s'affairaient pour la bonne marche de la journée.

La première rencontre débuta à 8 h 45 pour la Finale U 12 et la fin de la journée, bien remplie, se terminait avec le match des Seniors, à 16 h 30.

Les résultats du jour :

| | | | |
|-----------|--|--------|-----------------------------|
| U 12 | E.S. GUYANCOURT / A.S. POISSY | 2 / 4 | |
| U 13 F | F.C. PARIS S.G. / A.S. POISSY | 3 / 0 | |
| U 13 | VERNEUIL FOOT / F.O. PLAISIR | 1 / 1 | tirs au but : PLAISIR 5 / 6 |
| U 16 F | A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX / A.S. POISSY | 1 / 7 | |
| U 15 | U.S. CARRIERES S/SEINE / F.C. VERSAILLES 78 | 1 / 15 | |
| U 17 | F.C. VERSAILLES 78 / U.S. CROISSY | 4 / 1 | |
| Seniors F | E.S. GUYANCOURT / U.S. CARRIERES S/SEINE | 3 / 6 | |
| Seniors | A.S.C. TOUSSUS-LE-NOBLE / A.S. NOMADES FUTSAL | 1 / 3 | |

Le Président du District, Jean-Pierre MEURILLON, a remercié la Ville de FONTENAY-LE-FLEURY pour son accueil dans ses installations, ainsi que l'U.S. FONTENAY-LE-FLEURY, son Président, Eric SOLBES et ses Dirigeants, sans oublier tous les Arbitres et les Bénévoles du District.

On a pu noter un remarquable état d'esprit, sans aucun carton jaune pendant toute la journée et à la suite de la Finale Seniors, une haie d'honneur s'est formée lors de la remise des récompenses pour les vainqueurs, A.S. NOMADES FUTSAL.

On en redemande !

Jean François CLAMEN, présent pour la Commission de Valorisation de l'Esprit Sportif, en était ravi.

LA REMISE DU LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL AU F.C. PARIS SAINT-GERMAIN

Le F.C. PARIS SAINT-GERMAIN s'est vu remettre officiellement le Label des Ecoles Féminines de Football qui lui a été attribué au titre de la saison 2017 / 2018.

Accordé pour 3 saisons avec 3 niveaux (Bronze, Argent et Or), ce Label vise à inciter les clubs à se structurer, la Fédération souhaitant par ce biais développer le projet club autour de 4 axes :

- ✓ **le projet associatif**, visant à structurer le club pour obtenir une organisation claire, cohérente, performante et sécurisante, pour optimiser son attractivité et développer ainsi le mieux vivre ensemble,
- ✓ **le projet sportif**, visant à définir les formes et les niveaux de pratique du club en adéquation avec les besoins des pratiquants et à déterminer les normes d'encadrement ainsi que les climats et les contenus et d'entraînement,
- ✓ **le projet éducatif**, visant à renforcer le projet sportif à travers une bonne connaissance et un partage de règles de vie et du jeu au sein et en dehors du club,
- ✓ **le projet d'encadrement et de formation**, visant à évaluer les besoins en termes d'encadrement et à renforcer ainsi le niveau de compétences des encadrants.

Le club candidat au Label a l'obligation de respecter un ensemble de **critères dits incontournables** et le niveau du Label est déterminé en fonction d'exigences spécifiques sur ces critères incontournables.

Ces critères portent notamment sur des éléments sécuritaires, sur des effectifs minima de jeunes pratiquantes, sur l'organisation d'entraînements, de plateaux et de journées « Découverte », sur un minimum d'équipes engagées, sur l'application du Programme Educatif Fédéral, sur le niveau et la qualification de l'encadrement, parfois obligatoirement féminin.

Ce Label n'est pas galvaudé puisque, pour la saison 2017 / 2018, 8 clubs Yvelinois étaient candidats mais **seuls 6 ont été labellisés** (65 en Ile de France, 500 en France) et seulement 11 clubs Yvelinois en sont actuellement détenteurs.



Le 28 avril, c'est donc le F.C. PARIS SAINT-GERMAIN qui a reçu le Label des Ecoles Féminines de Football, en présence de M. Nicolas ROUSSEAU, Adjoint au Maire de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, chargé de la Jeunesse et des Sports, Conseiller communautaire, de l'équipe dirigeante du club, dont M. Benoit ROUSSEAU, Président de l'association PARIS SAINT-GERMAIN et d'Annahita ZAMANIAN, attaquante de l'équipe évoluant en Championnat de France Féminin de Division 1.

Le Label a été décerné au F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, au niveau **Or** (2 en Ile de France, 42 en France).

Le Président Benoit ROUSSEAU a remercié les Dirigeants, les Educateurs et les Educatrices du club de l'effort fourni pour hisser le club à ce niveau de performance.

Le District des Yvelines a tenu à remercier le F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, en particulier M. Benoit ROUSSEAU, Président de l'association PARIS SAINT-GERMAIN, son staff, tous ses Educateurs et Educatrices et tous ses Dirigeants, pour tout ce qu'ils font pour que le Football Féminin vive et continue de se développer à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a, au nom de la Fédération Française de Football, exprimé au F.C. PARIS SAINT-GERMAIN toutes ses félicitations pour ce qu'il faut considérer comme une distinction bien méritée.

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Liges régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),

- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

DECISIONS ADMINISTRATIVES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ Opt, 0 but & AMENDE AUX 2

CLUBS
SENIORS

D4-B DU 14/04/2019

50434.2 ST ARNOULT F.C. 78 1 / VELIZY A.S.C. 2

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
aux 2 clubs

D2-U DU 19/04/2019

58737.2 VERRIERE F.C. LA 11 / HOUDANAISE REGION F.C. 1

FORFAITS AVISES
1ER FORFAIT
SENIORS

D4-A DU 26/05/2019

50355.2 ROSNY CSM 2 / SARTROUVILLE

VETERANS

D2-B DU 01/05/2019

50930.2 BANQUE FRANCE A.S. 11

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE B DU 06/05/2019

60100.2 SARTROUVILLE F.C. 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 15/05/2019 A 20H
VETERANS

D1-U

50845.2 MEULAN CN 11 / MANTOIS 78 FC 11

A JOUER LE 16/05/2019 A 20H
SENIORS

D5-A

50528.1 ES VAUXOISE 1 / MANTES USC 1

CDM

D2-B

51759.2 GAZERAN AFL 5 / BEYNES FC 6

VETERANS

D3-A

51055.2 VILLENES ORGEVAL 11 / ECQUEVILLY EFC 11

A JOUER LE 22/05/2019 A 20H
VETERANS

D1-U

50828.2 MEULAN CN 11 / PLAISIROIS FO 11

A JOUER LE 25/05/2019
FUTSAL

D2

58786.2 FONTENAY LE FLEURY 2 / LA VERRIERE FC 1

MATCHES A PROGRAMMER
SENIORS

D5-B

50565.2 CROISSY US 2 / MONTESSON US 2

U17

D4-A

52378.2 GARGENVILLE-MEZ 2 / CARRIERES GRESILLONS 1

D4-B

52501.2 MAURECOURT FC 1 / VERNEUIL FOOT 2

D4-D

52579.2 ST ARNOULT US 1 / ST CYR AFC 1

U15

D5-A

55024.2 MEULAN CN 1 / MANTES LA VILLE FC 1

FUTSAL

D2

58776.2 TRAPPES YVELINES 2 / LA VERRIERE FC 1

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A

60081.1 LE PECQ US 1 / IN AS 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

COMPTE TENU DU NOMBRE DE MATCHES NON JOUES A CE JOUR, LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES NOUVELLES DATES ET D'EN INFORMER LA COMMISSION.

POULE UNIQUE

54914.1 MONTIGNY LE BX AS 1 / MEZIERES-SERBIE 12
54919.1 MAULOISE US 1 / MAUREPAS AS 2
54925.1 VOISINS FC 1 / MAULOISE US 1
54931.1 MAULOISE US 1 / AUTEUILLOIS AS 1
54933.1 VERSAILLES ESTRELA 1 / VOISINS FC 1
54944.1 MEZIERES-SERBIE 12 / MAUREPAS AS 2
54950.1 MAUREPAS AS 2 / USBS EPONE 1
54954.1 AUTEUILLOIS AS 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
54955.1 MAULOISE US 1 / CROISSY US 1
54969.1 VERSAILLES ESTRELA 1 / CROISSY US 1
54976.1 CROISSY US 1 / VOISINS FC 1
54979.1 MAULOISE US 1 / MONTIGNY LE BX 1
51984.1 VOISINS FC 1 / AUTEUILLOIS AS 1
54985.1 MONTIGNY LE BX 1 / VERSAILLES ESTRELA 1
54926.2 VERSAILLES ESTRELA 1 / MAUREPAS AS 2
54962.2 MAUREPAS AS 2 / CROISSY US 1

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 06/05/19

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO, L. JOU-BERT. Mme Y. RUPERT. P. ALEXANDRE . H. SOULE

Absent excusé: M. Y. AVOIRTE (CD),

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

LIGUE IDF

Suite à la régularisation de leur situation financière, le Comité Directeur a décidé d'annuler sa décision du 1er Avril dernier et de réintégrer les clubs suivants du 78 :

- √ A.J. CHANTIERS
- √ OLYMPIQUE DE MANTES

Ceux-ci reprennent donc le championnat dès le Dimanche 12 Mai 2019.

LIGUE IDF

Relevé de décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue du 02.05.2019 sur le dossier d'appel de l'USC MANTES :

« **Appel de l'USC MANTES**, d'une décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District des YVELINES du 14 mars 2019 ayant :

. Dit résultat acquis sur le terrain (ES VAUXOISE / USC MANTES : 1 – 0)

. Infligé à l'équipe de l'ES VAUXOISE un avertissement et une amende de 30 € pour non-utilisation de la F.M.I.

Match n°20488866 : E.S. VAUXOISE 1 / U.S.C. MANTES 1 du 13/01/2019 (Seniors D5-A)

Décision : infirme pour en revenir à la décision des premiers juges (match à rejouer avec un arbitre officiel à la charge du D.Y.F.). »

DEMANDES SENIORS

D5-B DU 19/05/2019

50593.2 BOUGIVAL FOOT 2 / MONTESSON U.S. 2

Le Cross des écoles de Bougival ayant lieu sur la journée du Dimanche 19 Mai le terrain n'est pas disponible. Demande de BOUGIVAL pour avancer cette rencontre au Mercredi 15 Mai à 20h.

En attente de l'accord écrit du club de MONTESSON.

La Commission demande un justificatif au club de BOUGIVAL.

D5-B

50565.2 CROISSY US 2 / MONTESSON US 2

La Commission demande aux deux clubs de trouver une date en semaine avant le 26 mai et de la communiquer au District, au plus le Lundi 13 mai à 12h. Sans réponse, le match se jouera le 22 mai.

CDM

D2-B DU 12/05/2019

51759.2 GAZERAN AFL 5/BEYNES FC 6

La commission dit match à jouer le jeudi 16 mai 2019 à 20h.

VETERANS

D1-U

50845.2 MEULAN CN 11 / MANTOIS 78 FC 11

Étant donné la fermeture du terrain de MEULAN jusqu'à la fin de saison, **la commission dit match à jouer à MANTES le 15 mai 2019 à 20h MEULAN restant club recevant.**

D1-U DU 19/05/2019

50859.2 MEULAN CN 11 / CHAMBOURCY ASM 11

La commission demande à MEULAN de nous indiquer son terrain de substitution avant le Lundi 13 mai à 12h.

En l'absence de réponse le match se jouera à CHAMBOURCY, MEULAN restant le club recevant.

D3-A DU 19/05/2019

51055.2 VILLENES ORGEVAL 11 / ECQUEVILLY EFC 11

La commission dit match à jouer le jeudi 16 mai 2019 à 20h.

D4-C

51290.2 AUTEUILLOIS/VILLIERS 11 / YVELINES U.S. 12

Accord des 2 équipes pour jouer cette rencontre le Dimanche 2 Juin 2019.

Or, la dernière journée du championnat est programmée le dimanche 26 Mai et selon l'article 10 du R.S. du D.Y.F. :

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat, le même jour à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. »

La Commission ne peut donner suite à votre demande, et vous demande de trouver une date en semaine avant le 26 mai.

Sans réponse au Lundi 13 mai 2019 à 12h, la commission fixera une date.

U17

D4-A

52378.2 GARGENVILLE/MEZIERES 2 / CARRIERES GRESILLONS

1

La commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord sur une date en semaine avant le lundi 13 mai à 12h. Sans réponse, le match se jouera le 22 mai.

D4-B

52501.2 MAURECOURT FC 1 / VERNEUIL FOOT 2

La commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord sur une date en semaine avant le Lundi 13 mai 2019 à 12h. Sans réponse, le match se jouera le 22 mai.

D4-D

52579.2 SR ARNOULT US 1 / ST CYR AFC 1

La commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord sur une date en semaine avant le Lundi 13 mai 2019 à 12h. Sans réponse, le match se jouera le 22 mai.

U15

D5-A

55024.2 MEULAN CN 1 / MANTES LA VILLE FC 1

Étant donné la fermeture du terrain de MEULAN jusqu'à la fin de saison :

La commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord sur une date en semaine à MANTES avant le Lundi 13 mai à 12h. Sans réponse, le match se jouera le 22 mai.

D3-B DU 18/05/2019

52852.2 HOUDANAISE REGION F.C. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

L'équipe des U15 d'ELANCOURT s'est qualifiée pour la finale de l'Orange Football Challenge qui aura lieu à la mi-temps du match PSG / DIJON du Samedi 18 Mai 2019. Dans l'hypothèse où le match se jouerait à 17h, demande de ELANCOURT pour reporter la rencontre afin de permettre aux joueurs de participer à cette finale.

Le match de ligue 1 se jouant à 21h, il n'y a pas lieu de reporter ce match des U15.

SENIORS

D2-U

58776.2 TRAPPES YVELINES 2 / LA VERRIERE FC 1

La commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord sur une date avant le Lundi 13 mai à 12h.

Faute de réponse, la rencontre se jouera à la VERRIERE le 17 mai 2019.

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE A

60081.1 LE PECQ US 1 / IN AS 1

La commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord sur une date réponse avant le Lundi 13 mai 2019 à 12h.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE SENIORS F A 7

POULE UNIQUE DU 06/04/2019

60030.1 VOISINS F.C. 2 / MONTIGNY LE BX AS 2

Après rappel et non réception des rapports demandés, la commission sanctionne les deux équipes de d'une amende de 20€ (selon l'annexe 2 du RS du D.Y.F. absence de rapport demandé par une commission) et selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

U13F

U13-A DU 30/03/2019

59950.1 PARIS ST GERMAIN FC 1 / MANTOIS 78 FC 1

Après rappel et non réception des rapports demandés, la commission sanctionne les deux équipes de d'une amende de 20€ (selon l'annexe 2 du RS du D.Y.F. absence de rapport demandé par une commission) et selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

DEMANDES DE RAPPORT U16 F

U16F-B DU 13/04/2019

60197.1 VERSAILLES 78 FC 1 / GUYANCOURT ES 2

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI. **RAPPEL 1**

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 02.05.2019

Présents : MM. BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt) HOUIN Laurent (CD),
Excusés : MME. PLATEL, MM. GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel (Sec), VERITE Max.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CONVOCATION

U13

ESPOIR

21136470 du 30.03.2019 VERSAILLES 78 F.C. / YVELINES - MONFORT

La Commission convoque pour sa réunion du 09.05.2019 à 18h30

VERSAILLES 78 F.C. :

- M. FLISSI Brahim, lic n° 2378028135, Arbitre sur la FMI

- M. TRAORE Sounkalo, lic n° 2398057140, dirigeant.

- La personne qui a effectivement arbitré la rencontre.

YVELINES-MONFORT :

- M. LECCELLIER Michel, lic n° 2388065015, éducateur

- M. THOREL Cedric, lic n° 2548317255

Munis d'une pièce d'identité.

MOTIF : Courrier de YVELINES-MONFORT

REPRISE DES DOSSIERS

U15

D4C

20493122 du 14.04.2019 CROISSY U.S. / FOURQUEUX FOOT O.M.S.

Réclamation de FOURQUEUX FOOT O.M.S. concernant la présence sur le banc de touche de l'éducateur de CROISSY U.S., M. ZEGNANI KHEMAIS, potentiellement suspendu,
Lecture de la feuille de match :

Considérant que M. ZEGNANI KHEMAIS ne figure pas sur la feuille de match dument signée par les dirigeants.

Réponse de Mme l'Arbitre D.Y.F. Remerciements.

La Commission demande des explications complémentaires à Mme l'Arbitre D.Y.F. :

Présence ou non de M. ZEGNANI KHEMAIS sur le banc ou dans la zone technique pendant le match (non inscrit sur la feuille de match).

U17

D4D

20493299 du 14.04.2019 SAINT CYR A.F.C. 1 / MAUREPAS A.S. 2

Demande d'évocation de MAUREPAS A.S. sur la participation du joueur SEHI Sissiekhan de SAINT CYR A.F.C. susceptible d'être suspendu.

Réponse de SAINT CYR A.F.C. Remerciements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Considérant que le joueur SEHI Sissiekhan de SAINT CYR A.F.C. a été sanctionné par la Commission de discipline d'un match consécutif à son exclusion lors d'une rencontre de Football Libre du 24.03.2019.

Considérant qu'entre cette date et celle de la rencontre en rubrique le joueur n'a pas purgé la sanction avec l'équipe de son club qui participe au Championnat U17 (Football Libre).

Dit que ce joueur était toujours en état de suspension lors de la rencontre en rubrique à laquelle il ne pouvait prendre part.

Il est à noter que le club de SAINT CYR A.F.C. a été déjà sanctionné de la perte du match (cf : PV n°1609 du 30.04.2019 publié dans YF 1609)

La Commission Inflige au joueur SEHI Sissiekhan de SAINT CYR A.F.C. un match de suspension ferme à compter du 06.05.2019, pour avoir participé à la rencontre alors qu'il était en état de suspension.

Débit 43,50€ à SAINT CYR A.F.C.

Amende 80€ à SAINT CYR A.F.C. pour participation d'1 joueur suspendu.

Crédit 43,50€ à MAUREPAS A.S.

Noté que M.DRAY n'a pris part ni aux délibérations ni à la décision.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES

SENIORS

D4C

20490679 du 01.05.2019 PERRAY FOOT E.S. 11 / YVELINES U.S. 12

Réserves de PERRAY FOOT E.S. concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit réserves de PERRAY FOOT E.S. recevables mais non fondées.

Aucun des joueurs du club de **YVELINES U.S.** inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, le **14.04.2019** contre **VALLEE 78 F.C. en D2B (article 7.10 du Règlement sportif du D.Y.F.)**.
Résultat acquis sur le terrain : PERRY FOOT E.S. 11 / YVELINES U.S. 12 - 2 / 6

Débit 43,50€ à PERRY FOOT E.S.

MATCHES AMICAUX

FEUCHEROLLES U.S.A.

Pris note des rencontres suivantes :
U17

Contre ELANCOURT O.S.C. le 05.05.2019 à 13h
Contre CHAMBOURCY A.S.M. le 05.05.2019 à 15h

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

LE CHESNAY 78 F.C.

Challenge GEORGES BRUNEL
Le 15 juin 2019.
Catégorie U11
HOMOLOGUÉ

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 30/04/2019

Présents: Mme Nathalie PASIERB, M. Philippe DEBEAUPUIS (Président), Patrice LETOUZEY,

Absents excusés: Mme Natacha HUGEL, Pascal TISSERAND, Jean-Pierre JOUANNE, Patrick ALEXANDRE, Stéphan PILLEMONT, Lotfi ZARKA, Mustapha JINAMI.

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Réception du courriel de Mr POTEZ Freddy –Arbitre DYF. **Pris note.**

Réception du certificat médical de M AIT CHEIK Houmad -arbitre DYF. **Pris note.** Transmis désignation

Réception du certificat médical de M. **HOURLANE** Othman - arbitre DYF. **Pris note.** Transmis à la section désignation.

Réception du courriel de M.ANDRE GUILLET Keryan- arbitre DYF. **Pris note.** Transmis à la section désignation.

Réception du courriel de M.GONCALVES Carlos –arbitre DYF **Pris note.** Transmis section désignation

Réception du courriel de M.MORRAVEDGE Nima –arbitre DYF. **Pris note.** Transmis section désignation

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'arbitrage prend note de la demande et accèdera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :

JUZIERS F.C.- Vétérans D3A Guerville Arnouville 11 / Juziers FC11 du 19 mai 2019 arrivé le 25 avril 2019

BOUGIVAL FOOTBALL - Vétérans D4B –MARLY LE ROI / BOUGIVAL du 26 mai 2019 arrivé le 26 avril 2019

MAGNY FC 78 – U17-D3B – MONTIGNY LE BX AS2 / MAGNY 78 FC du 26 mai 2019 arrivé le 26 avril 2019

VALLEE 78 FC - U19-D2B - VERSAILLES 78 FC / VALLEE 78 FC du 19 mai 2019 arrivé le 26 avril 2019

VALLEE 78 FC – U17-D2B - VALLEE 78 FC / VELIZY ASC du 19 mai 2019 arrivé le 26 avril 2019

CONFLANS FC – U17-D2A - MAISONS LAFFITTE / CONFLANS FC du 19 mai arrivé le 29 avril 2019

VERSAILLES JUSSIEU AS – Vétérans D3A - MAGNANVILLE / MANTOIS // VERSAILLES JUSSIEU du 19 mai 2019 arrivé le 30 avril 2019

USBS EPONE – U17 D4A - HARDRICOURT / USBS EPONE du 19 mai 2019 arrivé le 24 avril 2019

NEAUPHLE PONTCHARTRAIN - U19 D3C - NEAUPHLE PONT / ST CYR du 12 mai 2019 arrivé le 25 avril 2019

NEAUPHLE PONTCHARTRAIN – U19-D3C - ELANCOURT / NEAUPHLE PONCHARTRAIN du 26 mai 2019 arrivé le 25 avril 2019

GARGENVILLE STADE – U17 D3A - LES MUREAUX OFC / GARGENVILLE MEZIERES du 12 mai 2019 arrivé le 25 avril 2019

MESNIL ST DENIS ASL – C.D.M. 2DB - VOISINS FC / MESNIL ST DENIS ASL du 12 mai 2019 arrivé le 25 avril 2019

CHATOU AS – U15D2A - POISSY AS 2 / CHATOU AS1 du 11 mai 2019 arrivé le 25 avril 2019

CHATOU AS – U15D2A - SARTROUVILLE FC1 / CHATOU AS 1 du 25 mai 2019 arrivé le 25 avril 2019

VAUXOISE ES – Vétérans D4A - MEZIERES/SERBIE 11 / VAUXOISE ES11 du 19 mai 2019 arrivé le 25 avril 2019

ES PERRY FOOTBALL – U15D5F - ST ARNOULT 1 / PERRY FOOT 1 du 11 mai 2019 arrivé le 25 avril 2019

VERSAILLES 78 FC – Vétérans 3DB - MONTIGNY / FC VERSAILLES du 12 mai 2019 arrivé le 30 avril 2019

ES PERRY FOOTBALL – Vétérans D4C - GAZERAN AFL11 / PERRY FOOT ES 11 du 19 mai 2019 arrivé le 30 avril 2019

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

RAPPEL AUX ARBITRES DYF

Nous vous rappelons que le port des bijoux est interdit. Cela signifie donc que tout joueur portant des bijoux se verra interdire de participer à la rencontre. Seule l'alliance européenne strappée est acceptée.

Lorsque vous excluez un joueur au cours d'une rencontre, vous devez impérativement le consigner sur la FMI dans la partie « observations d'après match » et établir un rapport que vous adresserez avant le mardi suivant 12h00.

Lorsque l'exclusion fait suite à une faute grossière, un acte de brutalité ou des propos injurieux, grossiers ou blessants, il vous est demandé de décrire avec précision ce qui s'est passé, et de retranscrire scrupuleusement les propos tenus par le fautif sur la FMI. Sans ces éléments, il est très difficile à la Commission de Discipline de statuer.

Lorsque vous excluez un joueur suite à deux avertissements reçus au cours de la même rencontre, vous devez le noter sur la FMI mais le rapport n'est pas obligatoire.

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'il n'y a plus de frais de déplacement supplémentaire, même si la distance est supérieure à 50Km. Egalement en cas de match non joué pour quelque raison que ce soit, seule l'indemnité de déplacement peut être perçue.

L'arbitre a obligation de fournir la feuille des indemnités sinon il ne pourra prétendre à être indemnisé.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Présents : Mmes BEAUBIAT M.A., BOIVIN A., MM. BALTHAM S., BOIVIN J-L, INIACIO J.E. , PEDRO GOMES L.
Excusés : MM. CORNUAULT, DUTACQ S., LOUVEL M., NOYELLE R., VIMONT L.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS 2019/2020

Suite à l'information générale parue dans le journal YF N°1608, le mercredi 24 avril dernier, la Commission Football Animation entend détailler les dispositions prises la concernant :

- Il n'y aura pas de bouleversement des catégories de Foot Animation, celles-ci resteront bien : U6/U7, U8/U9, U10-U11 & U12/U13.
- La pratique des plateaux U6/U7 & U8/U9 se fera exclusivement sur le créneau du matin. Il n'y aura plus de choix possibles entre matin et après-midi.
- Tous les dispositifs U10 à U13 de la saison actuelle seront de nouveaux proposés la saison prochaine (Critériums Départementaux & Espoir).
- Notez que pour les U13, la Commission maintiendra du football à 8 sur les Critériums Espoir et Départemental.
- Des ajustements au niveau des horaires ont été actés. Se référer au tableau correspondant pour plus d'informations.

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

La Journée Nationale des Débutants U6-U7 se déroulera le samedi 29 juin 2019 sur les installations du CNF Clairefontaine.

Un mail complémentaire vous a été envoyé afin que vous puissiez nous fournir les noms et prénoms de toutes les personnes qui viendront pour votre club lors de cette journée. Cette liste est à nous fournir pour le lundi 20 mai au plus tard. Afin de vous aider dans votre tâche, nous mettons à votre disposition un formulaire type qui pourrait vous permettre de recenser les informations au sein de vos clubs.

Pour le télécharger et également voir la liste définitive des inscrits, validés par la Commission, après vérifications de vos licenciés : [Cliquez ici](#)

CATEGORIE U7

Tous les plateaux jusqu'à la fin de la saison sont disponibles : [Cliquez ici](#)

Courriers

850 101 du 18/05/19 : BEYNES FC

Le club des ESSARTS LE ROI AGS nous prévient dès maintenant qu'il se peut que son effectif ne soit pas au complet en raison d'une manifestation municipale à cette date.

La Commission prend note, merci de prévenir le club d'accueil une fois votre effectif connu.

CATEGORIE U9

Plateaux découverte football à 8

La Commission propose 2 dates afin de participer à des journées découverte de football à 8, uniquement pour les joueurs U9. L'inscription était limitée à une équipe U9 par club (12 joueurs).

Voir la répartition des clubs par plateaux : [Cliquez ici](#)

Un mail complémentaire vous sera envoyé avec toutes les informations utiles à la bonne organisation de ces plateaux.

Plateaux

Tous les plateaux jusqu'à la fin de la saison sont disponibles : [Cliquez ici](#)

Lieux & horaires des plateaux du 11/05 fournis par les clubs

870 115 : HOUILLES AC : 9h30 : Stade Maurice Baquet (pelouse)

CATEGORIE U11

Convocations

2 équipes poules B1/B2 du 06/04/19

57819 / 57923 : VERNOLITAIN STADE 1 2 PORT MARLY CS 1 2

La Commission convoque pour sa réunion du lundi 13 mai à 19h00 les encadrants des deux rencontres.

Challenges Plateaux

La dernière journée des Challenges Plateaux U10-U11 se déroulera le samedi 18 mai prochain. Si, pour le Challenge U10 et le Challenge U11, les inscriptions ont été faites à l'année, vous avez eu la possibilité d'inscrire vos équipes au Challenge DYF U10-U11 **jusqu'au dimanche 5 mai** dernier.

Pour consulter la répartition des équipes : [Cliquez ici](#)

Courriers

1 équipe poule B du 11/05/19

58714 : BAILLY NOISY SFC 3 / POIGNY US 1

Le club de POIGNY US nous prévient qu'il n'aura pas assez de joueurs pour cette rencontre en raison d'une classe découverte.

La Commission prend note, compte tenu qu'elle est prévenue suffisamment tôt décide l'annulation de la rencontre.

2 équipes poules C1/C2 du 11/05/19

58040/58145: VALLEE 78 FC 2 3 / PERRAY FOOT ES 1 2

Le club de VALLEE 78 FC nous prévient qu'il n'aura pas assez de joueurs pour ces rencontres en raison d'une classe découverte.

La Commission prend note, compte tenu qu'elle est prévenue suffisamment tôt décide l'annulation des rencontres.

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Phase 3

La phase 3 du Criterium Espoir U12/U13 qui se déroulera sur 3 Journées, les 11-18 & 25 mai 2019) est désormais disponible . Pour plus d'informations, [Cliquez ici](#)

Lieux & horaires des rencontres du 11/05 fournis par les clubs

U12

CONFLANS FC 12 / HOUDANAISE REGION FC 11 : 16h00

HOUILLES AC 12 / ST GERMAIN FC : 16h00

MONTESSON US 1 / BOUAFLE FLINS ES 1 : 14h00

U13

HOUILLES AC : ST GERMAIN FC : 14h00

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Réunion du 29 avril

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U10 ESPOIR

Amende après rappel au club d'accueil : 20€

Plateaux du 13/04/19

PLAISIROIS FO (CARRIERES S/S, VOISINS FC & HOUILLES AC)

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Jeudi 02 Mai 2019

COMMISSION RESTREINTE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REUNION

La Commission du Football Féminin organise une réunion **jeudi 16 mai 2019 à 19H00** au siège du District.

Différents sujets seront abordés

- ✓ Un bilan de la saison pour chaque catégorie.
- ✓ Une présentation des nouvelles compétitions.
- ✓ Une consultation sur les créneaux horaires des compétitions.

Merci de nous transmettre le nom de la ou des personnes qui représenteront votre club

JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ

Le District des Yvelines organise pour sa cinquième édition la Journée du Football Féminin le **SAMEDI 1^{er} JUIN 2019 à ELANCOURT de 8h45 à 15h30.**

Pour les U6F à U9F (2010 à 2013)

La licence n'est pas une obligation. Toutes les jeunes filles peuvent y participer même celles qui jouent en mixité. Une équipe n'est donc pas une obligation

Pour les U10F et U11F (2009 et 2008)

La licence vous sera demandée. Une équipe est composée de 5 joueuses

Pour les U12F et U13F (2007 et 2006)

La licence vous sera demandée. Une équipe est composée de 8 joueuses

Merci de nous envoyer à cette adresse mail : administration@dyf78.ff.fr **une inscription de vos effectifs (nombre d'équipes, nombre de joueuses par catégorie) avant mercredi 15 mai 2019** afin de pouvoir organiser la venue des jeunes filles dans les meilleures conditions.

PLATEAU FILLOFOOT

Le prochain plateau FILLOFOOT aura lieu le **Samedi 11 mai 2019 à VOISINS LE BRETONNEUX**, stade du Grand Pré (Avenue du Grand Pré – 78 960 Voisins le Bretonneux).

Accueil des équipes 9H30, début du plateau 10H00.

CONCOURS

À l'occasion de la Coupe du Monde féminine de 2019, le District des Yvelines organise un jeu-concours à destination de vos joueuses pour tenter de remporter des places pour le match d'ouverture de la compétition. Plusieurs places par catégorie (Fillofoot, U11F, U13F, U16F U19F et Seniors F) seront mises en jeu. Chaque gagnante se verra attribuer deux places.

Pour gagner, il leur faudra réaliser un dessin, une photo ou une vidéo illustrant leur soutien à l'Equipe de France pour la prochaine Coupe du Monde et nous l'envoyer avant le 22 mai 2019 afin qu'un jury composé de femmes du milieu du football, spécialement constituée pour l'occasion, puisse élire celles qui auront l'honneur d'aller supporter nos Bleues.

Nous comptons sur vous pour communiquer auprès de vos joueuses et faire de cet événement un succès pour le football français mais aussi (et surtout !) pour le football féminin.

Les productions des joueuses devront être renvoyées au district par mail ou par courrier en précisant le nom, prénom, catégorie et club de la joueuse.

MATCH À JOUER PROCEDURES

En dehors des demandes de report pour terrain impraticable ou autre impératif, une demande de report de match se fait par mail officiel du club ou via Footclub. Pour que la commission puisse valider la demande, **les deux clubs** doivent avoir convenu **d'une nouvelle date** de report et avoir répondu **AVANT LE VENDREDI 12H00 DERNIER DELAI.**

Si la procédure n'est pas respectée, la commission donne **match perdu aux deux équipes.**

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 06/05/2019

LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.

LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES
POUR LES CLUBS QUI ONT 2 EQUIPES ENGAGEES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS NUMÉROTÉS DIFFÉRENTES.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

| | |
|-----------------------------|----------|
| Avisé | 50,00 € |
| Non Avisé | 100,00 € |
| Forfait en cours de plateau | 150,00 € |

COUPE DES YVELINES FUTSAL

RESULTATS DES FINALES

Dimanche 5 mai 2019 à Fontenay le Fleury

A noter que lors de ces finales aucun carton n'a été donné par les arbitres. La commission tient à féliciter toutes les équipes pour leur fair-play

| | | |
|-------------------------|--------------------------|---------|
| <u>U12</u> | | |
| GUYANCOURT ES | POISSY AS | 2-4 |
| <u>U13F</u> | | |
| PSG | POISSY AS | 3-0 |
| <u>U13</u> | | |
| VERNEUIL FOOT | PLAISIROIS FO | 1-1 5-6 |
| <u>U16F</u> | | |
| MONTIGNY LE BTX AS | POISSY AS | 1-7 |
| <u>U15</u> | | |
| CARRIERES S/S US | VERSAILLES FC 78 | 1-15 |
| <u>U17</u> | | |
| VERSAILLES FC 78 | CROISSY US | 4-1 |
| <u>SENIORS F</u> | | |
| GUYANCOURT ES | CARRIERES S/S US | 3-6 |
| <u>SENIORS</u> | | |
| TOUSSUS LE NOBLE ASC | NOMADES FUTSAL AS | 1-3 |

Prochaine réunion Vendredi 17 Mai 2019 A 18h30

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 07/05/19

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

| CLUBS | Total | pts | CLUBS | Total | pts | CLUBS | Total | pts | CLUBS | Total | pts | CLUBS | Total | pts |
|----------------------|-------|-----|-------------------------|-------|-----|-------------------------|-------|-----|-------------------------|-------|-----|----------------------|-------|-----|
| D1 | | | D3A | | | D4B | | | D5C | | | D6C | | |
| MANTOIS 78 FC | 17,0 | 6 | MAGNANVILLE F.C. | 18,0 | 6 | TRAPPES E.S. | 24,0 | 6 | HOUDANAISE REGION FC | 12,0 | 6 | RAMBOUILLET YVELINES | 4,4 | 6 |
| PLAISIROIS F.O. | 30,0 | 3 | LIMAY ALJ | 36,0 | 3 | CROISSY U.S. | 26,0 | 6 | MAGNY 78 F.C. | 38,5 | 3 | DIX SEPT TOURNANTS | 3,1 | 6 |
| MARLY LE ROI U.S. | 19,0 | 6 | ROSNY S/SEINE C.S.M. | 27,0 | 6 | ST ARNOULT F.C. | 28,0 | 6 | COIGNIERES F.C. | 35,9 | 3 | DIX SEPT TOURNANTS | 3,1 | 6 |
| CHESNAY 78 F.C. LE | 42,0 | 1 | PECQ US LE | 27,2 | 6 | ST CYR AFC | 22,0 | 6 | ELANCOURT O.S.C. | 20,0 | 6 | PERRAY FOOT. ES | fft | fft |
| GUYANCOURT ES | 37,0 | 3 | MUREAUX O.F.C. LES | 31,4 | 3 | MESNIL LE ROI A.S. | 27,0 | 6 | VIROFLAY U.S.M. | 32,5 | 3 | ABLIS FC SUD 78 | fft | fft |
| HOUILLES A.C. | 30,0 | 3 | ST GERMAIN EN LAYE F.C. | 19,9 | 6 | CLAYES SS/BOIS U.S.M | 23,0 | 6 | ST ARNOULT F.C. | 25,5 | 6 | BUC FOOT AO | 13,5 | 6 |
| HARDRICOURT US | 30,0 | 3 | HOUILLES S.O. | 17,0 | 6 | VELIZY ASC | 30,0 | 3 | BOIS D'ARCY A.S. | 35,6 | 3 | MESNIL ST DENIS ASL | 11,7 | 6 |
| SARTROUVILLE F.C. | 33,0 | 3 | CHANTELOUP LES V. US | 26,2 | 6 | YVELINES U.S. | 13,0 | 6 | MONTIGNY LE BX AS | 30,4 | 3 | FONTENAY LE FLEURY | 5,5 | 6 |
| GARGENVILLE STADE | 45,0 | 1 | PORCHEVILLE FC | 34,0 | 3 | BAILLY NOISY SFC | 21,0 | 6 | NEAUPHLE-PONT. | 35,6 | 3 | MAGNY 78 F.C. | | 6 |
| MONTESSON U.S. | 32,0 | 3 | VILLENES ORGEVAL | 33,0 | 3 | BUC FOOT AO | 25,0 | 6 | YVELINES U.S. | 39,8 | 3 | | | |
| CARRIERES GRESILLONS | 24,0 | 6 | BREVAL LONGNES F.C. | 16,0 | 6 | DIX SEPT TOURNANTS | 22,0 | 6 | ABLIS FC SUD 78 | 46,2 | 1 | | | |
| MAUREPAS AS | 37,0 | 3 | BONNIERES FRENEUSE F.C. | 22,0 | 6 | FONTENAY LE FLEURY | 19,0 | 6 | JOUY EN JOSAS U.S. | 28,3 | 6 | | | |
| D2A | | | D3B | | | D5A | | | D6A | | | | | |
| BAILLY NOISY SFC | 26,0 | 6 | VALLEE 78 F.C. | 22,0 | 6 | JUZIERS F.C. | fft | fft | GUERNOISE AS | fft | fft | | | |
| CONFLANS F.C. | 38,0 | 3 | VILLEPREUX F.C. | 20,0 | 6 | MAULOISE U.S. | 27,2 | 6 | MEZIERES A.J. | 7,3 | 6 | | | |
| VERSAILLES 78 FC | 38,0 | 3 | CHATOU AS | 25,0 | 6 | EPONE USBS | 28,1 | 6 | VERNOLITAIN STADE | 5,5 | 6 | | | |
| CLAYES SS/BOIS U.S.M | 33,0 | 3 | CHAMBOURCY ASM | 18,0 | 6 | GUITRANCOURT ASF | 13,2 | 6 | TRIEL AC | 23,8 | 6 | | | |
| MONTIGNY LE BX AS | 41,0 | 1 | ELANCOURT O.S.C. | 24,0 | 6 | MANTES OLYMPIQUE | fft | fft | PORCHEVILLE FC | 7,3 | 6 | | | |
| TRAPPES E.S. | 43,0 | 1 | MAUREPAS AS | 39,0 | 3 | GUERVILLE ARNOVILLE | 9,1 | 6 | JUZIERS F.C. | fft | fft | | | |
| GUYANCOURT ES | 38,0 | 3 | COIGNIERES F.C. | 21,0 | 6 | VERNOLITAIN STADE | 26,9 | 6 | FONTENAY ST PERE AS | 12,8 | 6 | | | |
| JOUY EN JOSAS U.S. | 12,0 | 6 | MONTIGNY LE BX AS | 26,0 | 6 | BONNIERES FRENEUSE F.C. | 18,1 | 6 | ECQUEVILLY EFCE | 14,0 | 6 | | | |
| RAMBOUILLET YVELINES | 30,0 | 3 | PLAISIROIS F.O. | 29,0 | 6 | VAUXOISE ES | 23,3 | 6 | MANTES LA VILLE FC | 18,3 | 6 | | | |
| BOIS D'ARCY A.S. | 37,0 | 3 | VOISINS F.C. | 26,0 | 6 | VILLENES ORGEVAL | 22,0 | 6 | MANTES OLYMPIQUE | 20,2 | 6 | | | |
| NEAUPHLE-PONT. | 19,0 | 6 | MARLY LE ROI U.S. | 21,0 | 6 | ISSOU AS | 27,2 | 6 | | | | | | |
| AUBERGENVILLE F.C | 26,0 | 6 | POISSY AS | 19,0 | 6 | MANTES U.S.C. | 37,5 | 3 | | | | | | |
| D2B | | | D4A | | | D5B | | | D6B | | | | | |
| BOUGIVAL FOOT | 12,0 | 6 | CONFLANS F.C. | 39,1 | 3 | BOUGIVAL FOOT | 53,8 | | BEYNES F.C. | fft | fft | | | |
| CARRIERES S/SEINE US | 31,0 | 3 | VERNEUIL S/SEINE US | 27,5 | 6 | HOUILLES S.O. | 25,9 | 6 | FEUCHEROLLES USA | 3,7 | 6 | | | |
| CHANTELOUP LES V. US | 39,0 | 3 | MAISONS-LAFFITTE F.C | 16,5 | 6 | SARTROUVILLE F.C. | fft | fft | | | | | | |
| HARDRICOURT US | 26,0 | 6 | BREVAL LONGNES F.C. | 24,4 | 6 | HOUILLES A.C. | 23,2 | 6 | MAURECOURT F.C. | 4,9 | 6 | | | |
| MAULOISE U.S. | 38,0 | 3 | MAGNANVILLE F.C. | 30,8 | 3 | VILLEPREUX F.C. | 56,2 | | CHAMBOURCY ASM | 11,0 | 6 | | | |
| CHESNAY 78 F.C. LE | 44,0 | 1 | SARTROUVILLE F.C. | 28,6 | 6 | CROISSY U.S. | 33,0 | 3 | ST GERMAIN EN LAYE F.C. | 14,2 | 6 | | | |
| EPONE USBS | 43,0 | 1 | ROSNY S/SEINE C.S.M. | 13,2 | 6 | CHATOU AS | 29,3 | 6 | CHESNAY 78 F.C. LE | 2,6 | 6 | | | |
| VERNEUIL S/SEINE US | 48,0 | 1 | GUERNOISE AS | fft | fft | ACHERES C.S. | fft | fft | LOUVECIENNES A.S. | | 6 | | | |
| VOISINS F.C. | 17,0 | 6 | TRIEL AC | 22,0 | 6 | MONTESON U.S. | 58,7 | | ANDRESY F.C. | 15,5 | 6 | | | |
| HOUDANAISE REGION FC | 29,0 | 6 | ANDRESY F.C. | 30,8 | 3 | CARRIERES S/SEINE US | 14,7 | 6 | MAISONS-LAFFITTE F.C | 19,6 | 6 | | | |
| VALLEE 78 F.C. | 30,0 | 3 | GARGENVILLE STADE | 29,7 | 6 | VERSAILLES JUSSIEU A.S. | 51,3 | | MESNIL LE ROI A.S. | 6,5 | 6 | | | |
| VELIZY ASC | 29,0 | 6 | MEZIERES A.J. | 22,0 | 6 | CARRIERES GRESILLONS | 28,1 | 6 | | | | | | |

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement